

STAND MOBILE QUINCONCES

Compte-rendu des échanges

09 avril 2025

Dans le cadre de la concertation préalable autour du projet EMME, plusieurs stands mobiles, en présence de l'équipe projet EMME et des garants nommés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sont organisés sur le territoire d'implantation du projet.

Les objectifs de ces rencontres sont de :

- Aller à la rencontre des habitants du territoire,
- Informer et échanger avec la population locale à propos du projet et ses évolutions,
- Informer le public sur la concertation en cours et les différentes modalités de participation à leur disposition,
- Recueillir les contributions et les questions du public.

Sur chaque stand, de la documentation est mise à disposition du public :

- Le dossier de concertation,
- La plaquette synthétique de présentation du projet,
- Le flyer avec des dates de la concertation,
- Le registre de contributions,
- Les kakémonos de présentation du projet, de son opportunité, du site d'implantation, de ses impacts et du dispositif de concertation.

Le présent compte rendu retrace les échanges réalisés lors du stand organisé à l'arrêt de tramway des Quinconces le mercredi 9 avril.



Mercredi 9 avril
2025



Arrêt de tramway
Quinconces



De 17h à 19h



68 personnes
rencontrées



24 documents
distribués

Le stand est installé à proximité des arrêts de tramway, sur un lieu de passage, très fréquenté par les riverains, les usagers mais aussi les touristes de la ville. Cet

emplacement a ainsi permis de rencontrer une diversité de profils de personnes : des étudiants, des actifs, des touristes, ainsi que des personnes âgées.

Comme le stand est situé à Bordeaux, et non à Blanquefort et Parempuyre, où le projet EMME est davantage connu des riverains en raison de sa proximité géographique, la plupart des personnes rencontrées ne connaissaient pas le projet, ou en avaient vaguement entendu parler. Ainsi, la majorité des personnes ont posé des questions de compréhension et d'approfondissement, sans émettre d'avis ou de remarques. Quelques participants ont cependant pu échanger plus amplement avec l'équipe projet sur les caractéristiques détaillées du projet, et ont ainsi pu leur partager leurs observations et avis positifs sur le projet.

Le projet EMME

SUR LE SITE D'IMPLANTATION :

Où se situe le projet ?

Le site visé par le projet se trouve en bordure de la Garonne, sur la rive gauche, sur les communes de Parempuyre et de Blanquefort, au niveau du quai de Grattequina, située au nord de la métropole de Bordeaux.



Pourquoi ne pas avoir choisi un autre terrain d'implantation ?

Bien que certains sites en Europe aient également été envisagés, l'objectif principal de EMME était de s'implanter en France. Plusieurs critères ont été pris en compte lors de l'analyse des différents sites : la surface disponible, la logistique maritime et multimodale, l'accès à l'eau et l'électricité, le bassin d'emploi, l'écosystème industriel ainsi que les soutiens institutionnels.

Plusieurs autres sites ont été étudiés à l'échelle nationale, mais aucune de ces options n'a abouti : à Dunkerque (59), au Havre – Sandouville (76), à Aubry (59) et à Lacq (64). Le détail des sites alternatifs et de leur écartement dans le choix de l'implantation du projet sont disponibles aux **pages 53 et 54 du dossier de concertation**.

Comment le risque inondation est pris en compte ?

La construction du remblai est nécessaire face au risque d'inondation. En tant que site classé SEVESO seuil haut, EMME doit sécuriser au maximum les installations. **Les pages 38, 39 et 40** apportent des précisions quant à la prise en compte du risque inondation dans l'élaboration du projet.

SUR LA NATURE DU PROJET ET LE PORTEUR DE PROJET :

Qui est le directeur de l'entreprise EMME ?

EMME est une PME française enregistrée et domiciliée à Bordeaux. Son président fondateur est Monsieur Antonin Beurrier.

Quel rôle joue RTE dans ce projet ?

En tant que gestionnaire du Réseau Public de Transport (RPT) d'électricité en France, RTE instruit la demande de raccordement du projet EMME au réseau public de transport d'électricité. RTE sera responsable de l'acheminement de l'électricité vers le site du client EMME qui nécessitera la construction d'un ouvrage souterrain. Le raccordement au réseau est donc une étape indispensable et un élément structurant du projet EMME, qui confère à RTE, qui en a la charge, le rôle de co-maître d'ouvrage et de co-saisine.

Est-ce que le projet obtient des subventions publiques ?

Le projet bénéficie d'une aide publique dans le cadre du crédit d'impôt « industrie verte » (C3IV). Pour autant, le projet n'a pas souhaité demander de subventions locales.

Pourquoi faire une usine en France ?

Un des grands enjeux auquel le projet EMME doit répondre est celui de la souveraineté européenne dans la filière des batteries. Le projet EMME doit permettre de réduire la dépendance des pays européens à des pays comme la Chine. Vous trouverez plus d'informations à la **page 29 du dossier de concertation**.

Qu'est-ce que les concertations précédentes ont apporté ?

Grâce aux différentes phases de concertation, le projet a retravaillé différents éléments du projet à savoir : l'insertion du projet dans le paysage, la ressource en eau, etc. Le projet est actuellement en phase de concertation réglementaire. Il est présenté au public et ces derniers peuvent donner leur avis, poser une question jusqu'au 15 mai 2025.

SUR LA TECHNOLOGIE UTILISEE :

Qu'est-ce que la lixiviation ?

La lixiviation est une extraction d'un composé par dissolution des matières solides dans une solution liquide. En Chine, ce procédé s'avère particulièrement émetteur de carbone, tandis qu'en France, en raison de la nature du mix énergétique français, il engendre des émissions nettement plus faibles.

Est-ce que l'entreprise a acheté des brevets pour exploiter cette technologie ?

Le projet bénéficie de plusieurs bureaux d'études spécialisés pour travailler sur la mise en place du processus développé par EMME (HATCH, Artelia...). L'ensemble de ces savoir-faire permet une mobilisation de la technologie d'hydrométallurgie, technologie principalement utilisée en Asie.

SUR LES RESSOURCES NECESSAIRES AU PROJET

Le projet va suivre quel type de réglementation pour extraire du nickel et du cobalt ?

EMME a précisé que les matériaux seront audités et certifiés par un organisme indépendant pour assurer la conformité aux normes ESG (Environnementales, Sociales et de Gouvernance) de référentiels internationaux comme IRMA (Initiative for Responsible Mining Assurance). Vous trouverez plus d'informations à la **page 24 du dossier de concertation**.

Existe-t-il un risque d'affaîssement de la valeur du nickel dans le temps ?

Les thématiques abordées par le projet s'inscrivent pleinement dans les enjeux contemporains, leur pertinence s'amplifiant de manière exponentielle en regard de leur mode de production. Par ailleurs, le projet EMME a d'ores et déjà suscité un vif intérêt, se traduisant par de nombreuses promesses d'achat émanant de plusieurs entreprises sensibles à cette problématique.

SUR LES IMPACTS DU PROJET :

Ce projet comporte-t-il des risques ?

Un site « ICPE » (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) est un site qui par son activité peut générer une nuisance pour l'homme ou l'environnement. Les ICPE sont très différentes, allant de l'élevage de bovins aux usines, éoliennes ou carrières. Suivant leur activité, les ICPE sont donc soumises à des régimes et procédures différents.

Les sites à risques et impacts les plus importants sont soumis à une autorisation préalable environnementale qui inclut notamment une étude de dangers (EDD) et une enquête publique. Ces classements ont été mis en place pour optimiser la sécurité de la population et de l'environnement. Toute ICPE est soumise à des prescriptions réglementaires définies ou édictées dans des textes ministériels voire européens.

Parmi les ICPE à autorisation, certaines installations sont classées « IED » et visées par la directive européenne sur les émissions industrielles appelée aussi directive « IED ». Cette directive vise à économiser les ressources et à réduire la pollution émanant des sources industrielles majeures par la mise en œuvre de meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable ("MTD").

Parmi les ICPE à autorisation, les sites utilisant ou stockant des substances chimiques peuvent être classés « Seveso » par rapport à des risques spécifiques identifiés. Le statut Seveso est régi par la directive dite « Seveso 3 », dont l'application relève de l'Inspection des installations classées et impose des exigences supplémentaires aux établissements afin de prévenir et de mieux gérer les accidents.

Le détail de ces études est disponible dans le dossier de concertation, **de la page 36 à la page 40.**

SUR L'EMPLOI :

Combien d'emplois ce projet va-t-il créer ?

Dans le contexte de besoin de réindustrialisation et de création d'emplois industriels, le projet EMME permettra de créer 200 emplois directs sur site et environ 300 emplois indirects. Selon l'INSEE, 1 emploi industriel soutient 1,5 emploi indirect de sous-traitance. À ces emplois, s'ajoutent les emplois des entreprises locales qui seront mobilisées comme prestataires partenaires du projet en opération. Enfin, pendant la phase chantier, on estime que 1000 emplois seront mobilisés pendant deux ans.